



Cofinancé par
l'Union européenne



DOCUMENT DE CAPITALISATION



Le projet : *La société civile en action pour assurer le respect du droit foncier au Tchad*

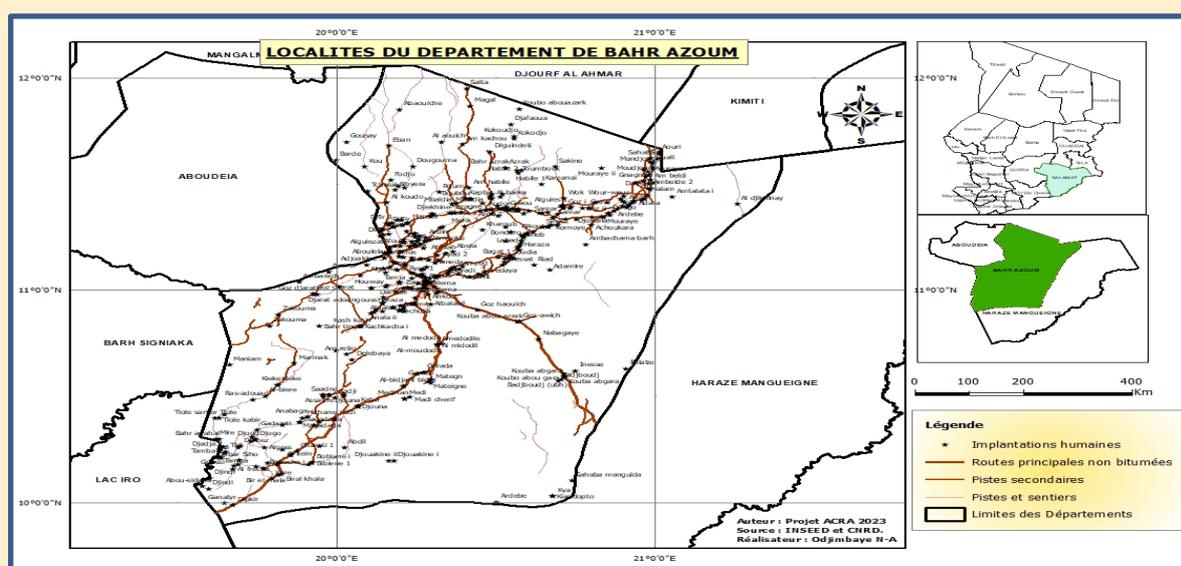
Durée : 30 mois, 01 janvier 2022 - 30 juin 2024

Budget total : 410.488,38 €

Zones d'intervention : Les huit Cantons du département de Bahr Azoum : Dar-Salim, Hemat, Salamat I, Dagal Kibet Angreb, Kibet Soum-soum, Bahr Azoum et Salamat II

Objectif Général : Contribuer à une meilleure jouissance du droit à la terre et à une participation effective de la société civile à la bonne gouvernance du domaine foncier

Objectif Spécifique : Les acteurs de la société civile du Salamat appliquent les connaissances acquises et leurs capacités renforcées dans la mise en place d'un système d'alerte précoce sur le respect des droits fonciers.





ACRA

DOCUMENT DE CAPITALISATION

Le projet

La société en action pour
assurer le **respect du
droit foncier** au Tchad

Les partenaires :



ACRA

ACRA est une organisation non gouvernementale, laïque et indépendante, engagée depuis plus de 50 ans dans la coopération internationale, la protection des droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté et les inégalités. ACRA est née au Tchad en 1968



Gnucoop
IT for non profit

GNUCOOP est une Coopérative créée en 2012 par un groupe de professionnels en TIC et qui s'occupe de créer des solutions informatiques au profit de leur faciliter l'accès aux nouvelles technologies pour améliorer leur impact et leur façon de travailler.



AJRPS est une association tchadienne, créée en 2003 et reconnue ONG nationale en juin 2008, ayant son siège social à Ndjamen. Elle intervient dans le développement rural



Résultat 1

La société civile et les acteurs en charge des questions foncières ont acquis compétences et stratégies sur l'approche fondée sur les droits et en matière d'application du droit foncier et résolution des conflits.

Activités principales

1.1. Diagnostique de la société civile travaillant sur droit foncier et lutte contre le phénomène d'accaparement des terres.

- 60 OSC touchées par le diagnostic
- 21 interviennent dans foncier
- 8 Canton concernés par l'étude
- 21 OSC ont vu leur capacité renforcée en HRBA, leadership, droit foncier et cadre légal, prévention, veille, alerte et participation au dialogue politique
- 247 membres des OSC ont reçu des formations sur l'approche HRBA, le cadre législatif en matière de droit foncier mais aussi en vie associative et gestion de conflits foncier
- 8 leaders citoyens ont participé à 4 rencontres bilatérales en mai 2024 à Ndjamena.
- 13 cas de conflits résolus pacifiquement avec la participation des OSC. (Diagnostic, décembre 2022)





1.2. Les capacités des autorités traditionnelles et administratives sur l'Approche fondée sur les droits, droit foncier et cadre légal, solutions alternatives de résolution des conflits fonciers ont été renforcées

→ 40 autorités coutumières et traditionnelles formées

→ 10 autorités administratives formées

→ 95 autres leaders d'opinions

→ Au total, 135 autorités ont été formées

1.3. Des Femmes Leaders identifiées et formées en leadership féminin et dialogue pacifique

→ 40 Femmes leaders identifiées et formées en leadership et dialogue pacifique

→ 8 cantons impliqués

1.4. Un forum multi acteurs de mise à jour sur le cadre légal foncier entre société civile et autorités administratives et traditionnelles a été organisé

→ 64 participants

→ Dont 52 hommes

→ et 12 femmes

Entité	Femmes identifiées	Femmes formées
Canton Salamat 1	5	5
Canton Salamat 2	5	5
Canton Dar-Salim	5	5
Canton Hémat	5	5
Canton Kibet Angreb	6	5
Canton Kibet Soum-soum	5	5
Canton Dagal	5	5
Canton Bahr-Azoum	5	5
TOTAL	41	40

Entités	Homme	Femme	Total
Autorités administratives	05	00	05
Chefs de service	05	00	05
Autorités traditionnelles	08	00	08
Organisations de la société civile	18	03	21
Femmes leaders	00	08	08
Comité de veille	07	01	08
Projet/programme	03	00	03
Presse locale	01	00	01
Equipe du projet	05	00	05
Totaux	52	12	64



Résultat 2

Un mécanisme d'investigation et d'alerte précoce sur le droit foncier est mis en place avec la participation et collaboration des différents acteurs

Activités principales

2.1. Une Recherche et cartographie sur le système de gestion et d'utilisation du foncier dans le département avec un groupe de travail inclusif a été réalisée

→ 8 Cantons ont été touchés par l'étude

→ Une cartographie sur le système de gestion et utilisation du foncier dans le département avec un groupe de travail inclusif a été élaborée

2.2. Huit (8) observatoires communautaires et citoyens (comités de veille) de collecte des données factuelles, veille au respect des droits fonciers des communautés, contrôle d'éventuels abus/violations de droits et servir de système d'alerte au plan local ont été Mise en place

→ Soit 1 comité de veille par Canton

→ 5 membres par comité

→ 8 femmes et 32 hommes

→ Au total 40 personnes impliquées

2.3. Une Plateforme NTIC pour la collecte et élaboration des données transparentes sur la question foncière a été créée.

→ 1 Plateforme NTIC est activée et opérationnelle

2.4. Renforcement compétences des comités (CLA, CDA, CPA, ADC) en gestion stratégique du territoire

→ 170 membres des ADC, CLA, CDA et CPA ont été formés en gestion stratégique du territoire

2.5. Accompagnement des autorités coutumières à la négociation des conflits fonciers

→ 22 rencontres sont prévues à la base

→ 2 accompagnements des autorités coutumières par canton

2.6. Elaboration participative et validation d'un schéma directeur départemental de la gestion foncière et des biens collectifs et naturels.

→ Un schéma directeur d'aménagement départemental de la gestion foncière et des biens collectifs et naturels a été élaboré et validé en juin 2024

Résultat 3

Les comités de veille citoyenne et les Organisations de la Société Civile (OSC) ont capitalisé les outils, les bonnes pratiques et les données factuelles pour actions de plaidoyer sur les droits fonciers et l'information et sensibilisation de la population

Activités principales

3.1. Une étude de capitalisation des données et bonnes pratiques des OSC et des comités de veille citoyenne a été réalisée

→ 2 focus groupe et discussions réalisés

→ 8 entretiens tenus

→ 6 bonnes pratiques identifiées

3.2. Une Campagne d'information sur les données factuelles et de sensibilisation et mobilisation communautaire sur les droits fonciers, cadre légal et promotion du Schéma Directeur a été réalisée

→ 7.329 personnes touchées de manière directe

3.3. Actions de sensibilisation des acteurs locaux sur la transparence et la responsabilité du processus de transfert de terres.

→ 180 acteurs dont 161 acteurs autorités traditionnelles et 19 autorités administratives ont amélioré leurs connaissances sur l'approche HRBA, droit foncier et cadre légal et solutions alternatives de résolution des conflits fonciers

3.4. Un Forum provincial multi-acteurs et intergénérationnels de plaidoyer auprès des autorités locales/traditionnelles/religieuses sur les droits fonciers et le droit à la terre

→ 21 autorités administratives, traditionnelles et religieuses ont participé à ce forum.

3.5. Mise en place d'un cadre de concertation Provinciale en matière de gestion du foncier

→ 1 Cadre composé d'un Président (Gouverneur), d'un vice-président, de 2 rapporteurs et 15 membres (12 hommes et 3 femmes)

→ Création d'1 Comité technique composé de 12 membres

3.6. Facilitation de la participation des acteurs de la société civile aux cadres de concertation nationale

→ 8 OSC ont rencontré plusieurs institutions étatiques, organisations internationales et associations de défense des droits humains pour échanger sur les questions foncières.

→ Des plaidoyers ont été faits auprès de leurs différents interlocuteurs par les représentants des OSC

Contexte

Un contexte caractérisé par l'enclavement des facteurs de fragilités



Introduction

Un contexte caractérisé par des défis climatiques, de cohabitation, afflux des réfugiés, VBG

Au Tchad, comme dans beaucoup de pays d'Afrique Subsaharienne, la question foncière est prééminente et sa mauvaise gestion provoque des conflits intra et intercommunautaires récurrents, dans un contexte déjà très fragile. Depuis 2003, la Province du Salamat est sujet à un afflux massif de réfugiés et retournés de la RCA, ce qui augmente la pression sur les ressources naturelles déjà réduites, en alimentant la vulnérabilité des communautés locales.

Bien que le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNSIR 2016-2022), le Plan de Développement Régional du Salamat (PDR 2018-2022), le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire du Salamat (SPAT 2022-2032) et la Stratégie Provinciale de Développement Agro-sylvo-pastoral du Salamat de mai 2022 visent à soutenir la sécurisation foncière et la gestion des conflits en milieu rural, ces plans ne sont pas connus par la société tchadienne.



Un gap d'instrument juridique capable de protéger les intérêts des plus défavorisés

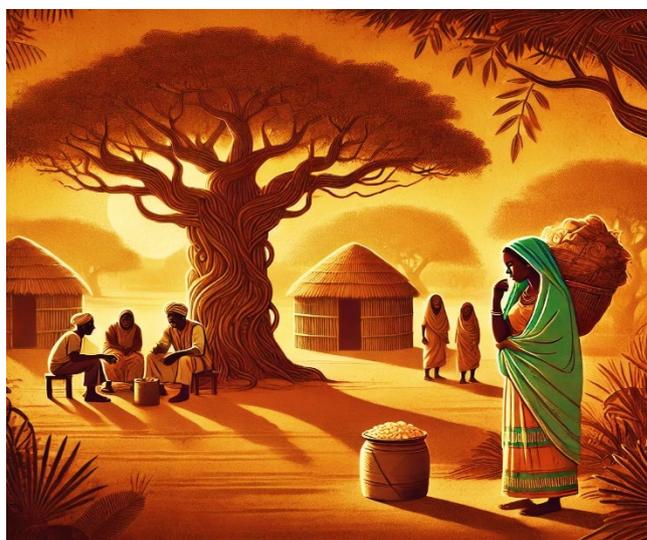
Il y a un manque de dispositions capables de protéger les droits des groupes les plus défavorisés, de prendre en compte les questions de genre, de limiter les spéculations foncières et d'engager les autorités étatiques dans la diffusion des informations sur les droits fonciers et le processus foncier (Oxfam, 2019).

Le cadre législatif foncier en place date de 1967 et s'avère être obsolète pour répondre aux exigences contemporaines. Malgré le processus de révision du code foncier en cours depuis plusieurs années, qui semble être en voie de finalisation, une vraie réforme est encore à réaliser.

La garantie d'accès à des terres productives est essentielle pour les personnes qui vivent en milieu rural et tirent leur subsistance de l'agriculture, de l'élevage ou des ressources forestières. Elle les rend moins vulnérables face à la faim et à la pauvreté et leur permet d'investir dans des activités productives et dans la gestion durable des ressources. Elle leur permet également d'envisager une amélioration de leurs moyens d'existence et les aide à instaurer des relations plus équitables avec le reste de la société, concourant ainsi à la justice, à la paix et au développement durable.

Un contexte caractérisé par une forte inégalité de genre (VBG)

Concernant la question de genre dans le domaine foncier, le Tchad a un taux d'inégalité en matière d'accès aux moyens de productions et aux ressources financières égal à 62% (fourchette 0-100% où les valeurs les plus hautes indiquent majeure inégalité), selon le calcul du sous-indice SIGI 2019 (OECD, Country SIGI Value 2019). Ce taux s'explique par le fait que la plupart des femmes ne possède pas la terre, tout en travaillant celle de leurs proches masculins et en leur remettant les revenus générés (Oxfam, 2013). Bien que le Code Civil accorde aux femmes des droits similaires à ceux des hommes, dans la pratique, ces droits ne sont pas reconnus. Au niveau national, seul 13,6 % des femmes, contre 51 % des hommes, et dans le Salamat 15% des femmes contre 62% des hommes, possède de manière indépendante des terres (EDS-MICS, 2014-2015).



La capitalisation de Bonnes Pratiques



Contexte de la capitalisation

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, dans le département du Bahr-Azoum, la question de l'accès à la terre est devenue un enjeu majeur. En effet, la problématique de la gestion du foncier se pose avec acuité et constitue l'une des premières sources de conflits entre individus et entre les communautés. Ces conflits aux conséquences souvent dommageables déjouent toujours les mécanismes de leur prévention et de leur gestion. Nombreux sont les conflits fonciers au Tchad qui se sont soldés par des morts d'hommes et de déchirures du tissu social entre les communautés. Ce travail de capitalisation répond à la question : quels sont les facteurs de réussite et d'échec à prendre en compte pour optimiser les résultats et la jouissance des bénéficiaires.



Objectif et intérêt de la capitalisation des bonnes pratiques



Cofinancé par
l'Union européenne



ACRA



Gnucoop
IT for non profit



Objectif de la capitalisation des Bonnes pratiques

Le présent travail s'inscrit donc dans le cadre de la capitalisation des bonnes pratiques développées lors de la mise en œuvre de ce projet. Il a pour objectif principal l'appréciation du niveau de réalisation des résultats du projet et de recueillir les expériences, les bonnes pratiques à travers les témoignages, les interviews, collecter et organiser les manuels de formation utilisés au cours du projet afin de produire un document de connaissance à partager avec les parties prenantes. De manière spécifique, il s'agit de :

- Identifier les expériences à améliorer ou à corriger et les bonnes pratiques à dupliquer en matière d'engagement communautaire, de la résolution pacifique de conflit foncier et des droits humains ;
- Choisir les bonnes pratiques issues dans le cadre du projet en vue de les

documenter et de les partager avec les partenaires ;

- Documenter les bonnes pratiques et leçons apprises en mettant en évidence les résultats atteints axés sur les indicateurs du projet.

C'EST QUOI LA CAPITALISATION ?

« Un processus dont l'objet est de constituer un capital à partir des informations ou connaissances disponibles dans une organisation afin de les valoriser par leur mise à disposition auprès d'autres institutions ou acteurs ». (*FRAO 2005 cité dans FIDAFRIQUE ; 2009*) »

« Capitaliser c'est le passage de l'expérience à la connaissance partageable ». (*Pierre de Zutter*) cité dans *Evaluation et capitalisation (P Villeval/Phillippe Delville) ; 2003*.

Intérêt de la capitalisation des Bonnes pratiques

Le travail de capitalisation des bonnes pratiques est devenu de nos jours, un aspect incontournable dans le milieu des organisations, projets et programmes de la coopération internationale. On ne cesse de le répéter : « il faut capitaliser ! ». Cet intérêt porté à la capitalisation des bonnes pratiques met en évidence le fait que le principal capital au sein d'une organisation est la connaissance dont elle dispose. Il est donc de son intérêt de mettre en œuvre un mode de management qui reconnaisse, en premier lieu, que chacun de ses membres est dépositaire d'une certaine connaissance. Au-delà, il doit permettre à chacun d'enrichir ses connaissances et d'accéder à celles dont il a besoin selon des modalités adaptées. Cela suppose notamment une gestion documentaire tenant compte des besoins de ces utilisateurs,

un système informatique (intranet/ internet) qui facilite l'accès à l'information, un repérage des connaissances cruciales pour l'organisation en rapport avec son mandat et sa stratégie, la capitalisation de l'expérience ayant trait à ces connaissances

Approche méthodologique

Ce travail de capitalisation s'est déroulé du 20 mai au 30 juin 2024. L'approche méthodologique s'est articulée autour de trois principales étapes à savoir : le démarrage et la revue de littérature, Pré-identification des bonnes pratiques et conception des matériels de collecte de données, Mission sur le terrain : Collecte des données et Analyse, validation et caractérisation des bonnes.



Etape 1 : Démarrage et revue de littérature

Le but de cette étape était d'assurer une meilleure compréhension et un bon déroulement de la mission. Elle a comporté 2 étapes :

Revue documentaire

Après le premier échange avec le Coordinateur Pays d'Acra et l'équipe de projet, nous avons sollicité auprès de l'équipe projet, toute la documentation nécessaire pour prendre connaissance du contexte du projet et leur implication dans les zones cible du projet. Une fois les documents reçus, nous avons procédé à leur analyse.

Rencontre avec les institutions partenaires

Parallèlement au travail d'analyse préliminaire de la documentation du projet, nous avons également pris part à trois rencontres entre l'équipe de projet et les institutions partenaires, notamment avec : la LTDH, la direction du cadastre, INADES-Formation et le conservatoire foncier du Tchad. Cela nous a permis de comprendre les contours du projet. A la suite de ces étapes, nous avons tenu une rencontre de cadrage avec l'équipe de projet.

Etape 2 : Pré-identification des bonnes pratiques et conception des matériels de collecte de données

L'analyse préliminaire des documents du projet (Cadre logique et rapport narratif intermédiaire) ainsi que ces différentes rencontres avec les partenaires et l'équipe de projet nous ont permis de pré-identifier des activités qui semblent être des bonnes pratiques. Pour que ces derniers soient définitivement qualifiés de bonne pratique, elles doivent faire l'objet d'une seconde analyse qui nécessitera le recueil de données les plus exhaustive possible de part de l'équipe de projet et les bénéficiaires directs et indirects du projet.

Les bonnes pratiques ont été pré-identifiées selon deux critères principaux :

L'aspect innovant : il s'agit d'identifier des pratiques remarquables apportant des éléments novateurs (méthodologies, types d'activités, etc.) ;

L'impact de la pratique ou de l'activité : il s'agit d'identifier des pratiques ayant un impact particulièrement positif pour les bénéficiaires directs et indirects.

Six bonnes pratiques ont été pré-identifiées :

1. Mise en place d'un Réseau des Défenseurs du Droit Foncier

2. Forum provincial multi-acteurs et intergénérationnel de plaidoyer auprès des autorités locales, traditionnelles et religieuses sur les droits fonciers et le droit à la terre
3. Elaboration participative et validation d'un schéma directeur départemental de la gestion foncière et des biens collectifs et naturels.
4. Elaboration d'une cartographie sur le système de gestion et d'utilisation du foncier dans le département de Bahr-Azoum, province du Salamat
5. Mise en place d'un groupe des femmes leaders
6. Création d'un comité de veille

A la suite de cela, nous avons réorganisé la méthodologie conçue les matériels de collecte de données pour la mission de terrain.

Etape 3 : Mission sur le terrain : Collecte des données

À la suite de la pré-identification des bonnes pratiques, la méthodologie de collecte de données a été déterminée selon chaque type d'acteurs :

Mission sur le terrain : Collecte des données

La mission de collecte de donnée s'est déroulée du 10 au 20 juin 2024, à Am-Timan.

Elle a commencé par une réunion de cadrage avec l'équipe de projet et avait pour but :

1. Valider les listes des personnes à rencontrer et les FGD à organiser ;
2. Valider le planning définitif de la mission, personnes à rencontrer et localités à visiter ;
3. Echanger avec l'équipe de projet sur les outils de collectes pour validation ;
4. Planifier les déplacements sur le terrain en coordination avec l'équipe de projet
5. Et faire une présentation sur le travail de capitalisation et leur présenter l'outil de collecte de données qui les concernent. Ensuite s'en est suivie, la collecte des données proprement dite.

Collecte des données

Deux types de source de données ont été mobilisés :

1. Des sources de données de type primaire, avec des entretiens et ateliers avec l'ensemble des parties prenantes de chaque bonne pratique pré-identifiée : les équipes projet, les partenaires (partenaires institutionnels, partenaires de mise en œuvre, leaders communautaires), les bénéficiaires directs et indirects. Pour les bonnes pratiques pour lesquelles cela était pertinent, la collecte de données auprès des bénéficiaires a été menée sur deux sites différents en recherchant la complémentarité, avec un site en zone urbaine et un site en zone rurale, de deux régions différentes ;
2. Des sources de données de type secondaire, via la documentation du projet et des bonnes pratiques : rapports annuels du projet, TDR et rapports des activités liées à la bonne pratique, fichiers de suivi.

Etape 4: Analyse, validation et caractérisation des bonnes pratiques

La phase de collecte de données a permis de valider les six bonnes pratiques pré-identifiées en étape 1. Pour chaque bonne pratique, les données récoltées ont été synthétisées dans une fiche de caractérisation, visant notamment à présenter succinctement la plus-value de l'approche et son impact sur les bénéficiaires ; la méthodologie adoptée, les facteurs facilitateurs et les difficultés rencontrées ; la durabilité et les conditions de répliquabilité.



Bonne pratique 1

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DES DEFENSEURS DU DROIT FONCIER (RDDF)



Résumé de la bonne pratique : contexte, objectif et plus-value

D'après le diagnostic réalisé dans le cadre du présent projet, il existe plus d'une soixantaine d'associations dans le département du Bahr Azoum, cependant, ces OSC opèrent de manière dispersée, ce qui entrave leur efficacité. En effet, le manque de collaboration entre ces acteurs rend difficile leur action, que ce soit dans la résolution pacifique des conflits, la gestion des ressources naturelles ou l'accès à la terre pour les populations. En outre, ces organisations ont un gap de connaissance dans le domaine du droit foncier et le droit de l'homme en général. Pourtant dans cette zone, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont fréquents en raison de la divagation des animaux dans les champs et de l'obstruction des couloirs de transhumance par les cultures.

Par ailleurs, on note également une forte exclusion des femmes dans l'accès à la terre. C'est dans la perspective que le projet a prévu la création du réseau des défenseurs du droit foncier

Objectif de la bonne pratique

L'objectif étant de mettre en synergie les actions des acteurs de la société civiles qui interviennent dans le domaine. De manière générale, cette initiative visait à identifier les OSC qui opèrent dans le domaine de prévention des conflits fonciers, défense des droit humains dans le département de Bahr-Azoum, pour les former dans divers domaines notamment, la prévention des conflits, la vie associative, le management des associations, les droits humains, le droit foncier, et de les structurer afin qu'ils agissent collectivement.

Plus-value

En termes de plus-value, cette bonne pratique présente plusieurs avantages :

Un mécanisme de médiation ;
Prévention et résolution pacifique des conflits ;
Réduction des conflits ;
Priorisation des solutions à l'amiable à cause de son coût plus accessible
Un mécanisme de sensibilisation sur la cohabitation pacifique

Étapes de mise en œuvre

Pour la réalisation de cette bonne pratique, deux étapes sont nécessaires :

1) Etape préparatoire : le diagnostic

- L'identification des acteurs
- Réalisation d'un diagnostic à travers l'outil SWOT pour l'identification des acteurs qui interviennent dans le secteur, leur forces, faiblesses, les opportunités et les menaces au sein de leur environnement, les besoins spécifiques de chaque acteur pour mieux le renforcer ;

-2) Etape de mise en œuvre

- Renforcer la capacité des acteurs identifiés selon leur besoin spécifique ;
- La rédaction des textes statutaires (Statut et règlements intérieurs) ;
- Recherche d'autorisation de fonctionnement (dans les pays où le régime de fonctionnement est celui de l'autorisation comme c'est le cas du Tchad) ;
- Mise en place du bureau exécutif

Facteurs clés de succès

Les facteurs clés de succès de cette activité sont :

- La méthodologie appliquée, notamment le diagnostic à la base de l'identification des acteurs ainsi que leur besoins spécifiques et les renforcements de capacité ;
- Le choix de la thématique du projet (la question du foncier) répondant à un besoin réel du contexte de projet





Cofinancé par
l'Union européenne



Gnucoop
IT for non profit



Axes de reproductibilité

La durabilité de leur action semble pour l'instant difficile sans financements externes, du fait du peu de budget mobilisé par les membres du réseau. Les membres du réseau et plus particulièrement le bureau ont exprimé le besoin de continuer à être accompagné dans le temps pour renforcer davantage leurs capacités pour permettre une réelle autonomie dans le futur. De ce fait, il peut être intéressant de renouveler ce type de dispositifs un certain temps pour continuer à renforcer les capacités du réseau tout en intégrant des aspects de pérennisation pour permettre l'autonomie de financement du réseau dans le futur : identification du type de financements mobilisables (privés, publics, type d'acteurs), modalités de mobilisation des financements.

Cela implique des formations en recherche de financement à travers la rédaction des projets et la formation en AGR pour la diversification des sources de financement

Par ailleurs, il est nécessaire d'encourager la participation active des femmes/filles autant dans les associations membres du réseau que dans le bureau exécutif du réseau.



Bonne pratique 2

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AUTORITES TRADITIONNELLES ET ADMINISTRATIVES SUR L'APPROCHE FONDEE SUR LES DROITS, SOLUTIONS ALTERNATIVES DE RESOLUTION DES CONFLITS FONCIERS



Résumé de la bonne pratique : contexte, objectif et plus-value

Les conflits liés à la gestion du foncier et à l'accès aux ressources naturelles sont fréquents au Tchad et particulièrement à l'Est du pays dans le cas de grandes concentrations humaines liées aux déplacements forcés. La plupart des conflits surgissent entre agriculteurs et éleveurs à cause de la divagation des animaux dans les champs et/ou l'obstruction des couloirs de transhumance par les champs des agriculteurs. Ces affrontements de fois meurtriers ont connu une recrudescence ces derniers temps dans la Province de Salamat causant des pertes en vies humaines, rendant ainsi délétère la situation sécuritaire et la cohabitation entre les communautés. En plus de cela, il faut rappeler que beaucoup des acteurs impliqués dans la gestion des terres ou des conflits liés à l'accès à la terre ignorent les textes et les mécanismes juridiques de résolution de ces conflits.

C'est dans cette optique que cette activité a été mise en œuvre afin de renforcer la capacité des autorités administratives locales, les chefs traditionnels, notables et leaders religieux des 3 cantons Salamat 2, Dar-Salim en vue de créer un climat favorable pour le vivre ensemble, et ainsi, contribuer au développement inclusif des zones d'accueil de la Province de Salamat.

Objectif de la bonne pratique

L'objectif est de former les autorités administratives locales, les chefs traditionnels et les leaders religieux sur : les techniques de prévention et gestion apaisées des conflits liés aux ressources naturelles, les attributions des autorités administratives locales sur la gestion foncière, ainsi que les attributions des autorités traditionnelles et coutumières, leurs rôles et limites en matière de gestion des terroirs.

Plus-value

Cette activité a pour avantage de doter les acteurs locaux impliqués dans la gestion du foncier et la résolution des conflits de :

- Connaissances sur le régime juridique relatif au foncier et à la résolution des conflits ;
- Diminuer les actes de discriminations liés à l'accès à la terre des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les déplacés et les réfugiés ;
- Définir de manière claire la répartition des compétences entre ces différents acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des conflits liés au foncier
- Sensibiliser les acteurs sur la cohabitation pacifique à travers une gestion transparente du foncier

Étapes de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de cette bonne pratique, trois principales étapes sont indispensables :

- Identification des acteurs en charge de la gestion et de la résolution des conflits fonciers ;
- Evaluation de niveau de connaissance de ces acteurs sur le cadre légal et les mécanismes de résolution pacifique des conflits afin de dégager le gap de connaissance de ces derniers ; - L'organisation de l'atelier de formation sur le cadre légal et les mécanismes de résolution des conflits fonciers

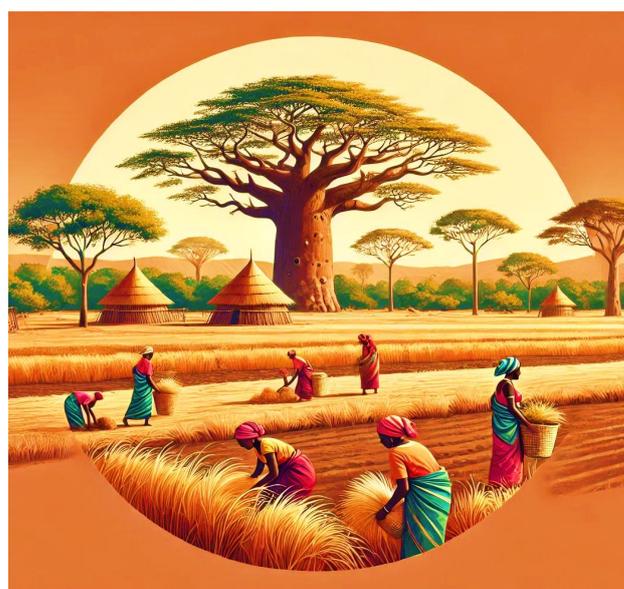
Facteurs clés de succès

Les facteurs clés de succès de cette activité sont :

- Fort engagement des autorités locales, traditionnelles et religieuses ;
- Une thématique qui répond aux besoins profonds des autorités locales
- Une approche méthodologique pertinente et efficace

Axes de reproductibilité

- La nécessité d'organiser des telles activités de manière périodique. Cela permettra de renforcer de manière continue la capacité et de continuer à sensibiliser les acteurs en charge de la gestion du foncier.
- La nécessité d'inclure le volet genre dans la formation. Les femmes étant les plus marginaliser et discriminer en termes d'accès à la terre, l'introduction de ce volet permettra d'intégrer cette préoccupation et



Bonne pratique 3

MISE EN PLACE DES CADRES DE DISCUSSION ET DE CONCERTATION PROVINCIAL MULTI-ACTEURS ET INTERGENERATIONNEL SUR LES DROITS FONCIERS ET LE DROIT A LA TERRE



Résumé de la bonne pratique : contexte, objectif et plus-value

L'un des problèmes majeurs que l'on rencontre dans la province du Salamat en général et dans le département du Bahr-Azoum en particulier est le manque de transparence dans le processus de gestion des ressources naturelles et spécifiquement celles foncières. En effet, la plupart des acteurs en charge de la gestion de ces ressources, ne maîtrise pas les cadres réglementaires qui régissent la gouvernance foncière. Ils font plutôt usage du droit coutumier dans la gestion du foncier, alors que les règles coutumières relatives à l'accès à la terre sont souvent discriminatoires à l'égard des personnes les plus vulnérables. Au-delà des autorités, même la population ne maîtrise pas ses droits, se retrouvant ainsi exposée. Dans ce contexte, c'est généralement les groupes les plus vulnérables à l'instar des femmes et jeunes qui payent le plus grand tribut.

Objectif de la bonne pratique

L'objectif de cette activité est donc de sensibiliser les acteurs locaux sur la transparence et la responsabilité du processus de transfert de terres. Il s'agit plus précisément des autorités locales déconcentrées, décentralisées, les chefs traditionnels et religieux ainsi que les acteurs de la société civile et les populations.

Plus-value

Plus-value : efficace et efficient dans la mesure où elle permet de regrouper en un seul endroit, tous les acteurs et représentants des différentes couches sociales pour échanger, discuter, voire plaider auprès des autorités locales et traditionnelles et religieuses de leur difficulté.

- D'engager un débat public et transparent sur le foncier et les conflits y afférents

- De faire l'état de lieu sur le foncier
- D'interpeler les autorités sur leur responsabilité dans la gestion transparente des ressources foncières
- Sert de plateforme de discussion pour aplanir les incompréhensions
- De donner la parole aux groupes les plus vulnérables à l'instar des organisations des femmes, des jeunes.
- Servir de plateforme de suivi des résolutions

Étapes de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de cette bonne pratique, trois principales étapes sont indispensables :

- Identification des acteurs et leaders d'options et représentant des différentes couches sociales ;
- Une bonne sensibilisation en amont des acteurs en charge du foncier sur l'importance de l'initiative
- L'organisation du forum

Facteurs clés de succès

Les facteurs clés de succès de cette activité sont :

- Fort engagement des acteurs (autorités locales, traditionnelles et religieuses, OSC etc.) ;
- Une initiative novatrice qui répond aux besoins profonds des acteurs locaux

- Une bonne sensibilisation en amont des acteurs en charge du foncier

Axes de reproductibilité

Le principe est de mettre en place des plateformes de rencontre d'échange, discussion et de sensibilisation des différents acteurs sur la gestion transparente du foncier. Elle s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle. A cette rencontre, sont conviées notamment les autorités locales telles que le Gouverneur, Secrétaire Général de la province du Salamat,

C'est également un espace de plaidoyer auprès des autorités locales, traditionnelles et religieuses sur les enjeux autour du foncier. Cette activité s'articule autour de trois moments principaux : le premier moment de cette rencontre est illustré par les discours des officiels, tel que gouverneur, le chef de projet, le Secrétaire Général de la province du Salamat etc.

Vu l'importance que représente une telle rencontre, il serait intéressant :

- D'inclure le volet ou l'approche genre dans les thématiques du forum. Les femmes étant les plus marginaliser et discriminer en termes d'accès à la terre, l'introduction de ce volet permettra d'intégrer cette préoccupation et amener à une prise de conscience collective des autorités.
- Pérenniser l'initiative en l'organisant une ou deux fois par an. Autrement dit, faire de cette initiative, une plateforme de rencontre d'échange et de discussion permanente.

Bonne pratique 4

ELABORATION PARTICIPATIVE DES OUTILS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DES RESSOURCES FONCIERES



Résumé de la bonne pratique : contexte, objectif et plus-value

A ce jour, si la province du Salamat dispose d'un schéma directeur, le département de Bahr Azoum quand à lui, n'en dispose pas. En effet, dans un contexte où les conflits fonciers sont récurrents, l'absence de schéma directeur pour la gouvernance foncière du département ne peut que cristalliser la situation en favorisant une gestion peu transparente. C'est dans la perspective de remédier à cette situation en encourageant une gestion plus inclusive, équitable, juste et transparente des ressources foncière, et partant, réduire les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles que le projet a prévu de doter le département d'un schéma directeur de la gestion foncière. En vue de l'élaboration de ce Schéma directeur départemental de la gestion foncière et des biens collectifs

et naturels, il est apparu nécessaire et impérieux de disposer des connaissances sur la gestion et l'utilisation du foncier à l'échelle du Département. C'est ainsi qu'une étude de *Recherche et cartographie sur le système de gestion et d'utilisation du foncier dans le Département de Bahr Azoum avec un groupe de travail inclusif* a d'abord été réalisée avant l'élaboration du schéma directeur. Le Schéma Directeur d'Aménagement Départemental (SDAD) est un document de planification qui fixe les orientations fondamentales à long terme de l'aménagement de l'espace départemental, en préservant l'équilibre entre l'extension urbaine, l'exercice des activités rurales, le développement des autres activités économiques, la protection des espaces fonciers, des sites et des paysages et la préservation des sites naturels.



Objectif de la bonne pratique

L'objectif est de garantir une organisation cohérente de l'espace en servant de cadre à des politiques de développement, d'aménagement et de protection. Il vise donc à doter le département de Bahr-Azoum d'un document de planification et de protection en matière foncière, de biens collectifs et naturels.

Plus-value

- Garantir une organisation cohérente de l'espace en servant de cadre à des politiques de développement, d'aménagement et de protection
- Doter le territoire d'une cartographie sur le système de gestion et d'utilisation du foncier ;
- Favoriser une gestion plus inclusive, transparente, juste et équitable des ressources foncières du département
- Réduire les risques de conflits.

Étapes de mise en œuvre

On peut regrouper les étapes de mise en œuvre en deux phases :

Phase préparatoire et phase d'élaboration

Phase préparatoire : la cartographie

- Réalisation d'une cartographie sur le système de gestion et d'utilisation du foncier. Ce préalable est fondamental dans la mesure où elle permet fournir une vue précise des ressources disponibles mais également sur la manière dont ces ressources sont utilisées et gérées par la communauté. Pour la réussite d'une telle étude, l'approche méthodologique doit être participative. Autrement dit, il faudrait intégrer tout le processus de collecte de données auprès des acteurs impliqués dans la gestion et l'utilisation quotidienne du foncier relevant des services centraux (Délégations provinciales, Services départementaux, les Organisations Non Gouvernementales) et les chefferies traditionnelles dans les cantons et les villages.

En plus de la documentation écrite acquise auprès des services et/ou sur internet, une enquête socio-foncière doit être réalisée comme ce fut le cas dans ce projet. Cette cartographie servira donc de base sur laquelle sera élaborée une stratégie spécifique et adaptée, et pour l'élaboration du **Schéma directeur**

- **Le recrutement d'un expert en aménagement du territoire et droit foncier**
- **Des campagnes de sensibilisation des masses** pour faire part des enjeux dudit schéma et d'impact positif sur les comités.
- Une méthodologie basée sur l'approche Faire-Faire
- Une bonne sensibilisation en amont des acteurs en charge du foncier

Phase de l'élaboration : élaboration et adoption du schéma directeur

Dans la phase d'élaboration du schéma directeur, cinq étapes ont été nécessaires :

- A la suite d'une délibération du CDA, la décision d'élaboration du schéma d'aménagement (une phase préparatoire) a été prise pour le départ à travers un acte du préfet.
- La mise en place d'un comité technique d'élaboration
- La mise en place d'un comité local de suivi de l'élaboration du schéma d'aménagement départemental.
- Organisation de 8 ateliers cantonaux de réflexion autour des ressources naturelles

- Tenue d'un atelier départemental de restitution et de validation

Facteurs clés de succès

Les facteurs clés de succès de cette activité sont :

- Fort engagement des acteurs (autorités locales, traditionnelles et religieuses, OSC etc.) ;

Axes de reproductibilité

Nécessité d'impliquer d'avantage les groupes les plus marginalisés dans la jouissance et l'accès aux ressources foncières (femmes et jeunes)

En effet, pour plus d'impact et plus de justice sociale, ce document de planification doit accorder une place de choix aux groupes sociaux les plus vulnérables. Il s'agit bien évidemment des femmes et les jeunes qui sont justement ceux qui ont le plus de difficulté à avoir accès au foncier.

Mettre en place un mécanisme de suivi indépendant, composé des autorités locales, traditionnelles, religieuses et les acteurs de la société civile

Ceci pour éviter l'inertie dont fait preuve les administrations locales. En effet, le risque est que si le suivi et l'exécution de ce document de planification est confié aux organes déconcentrés de l'Etat, il est fort à parier que ce document ne soit jamais respecté.

Bonne pratique 5

MISE EN PLACE DES OBSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES ET CITOYENS (MECANISME DE PROXIMITE ET D'ALERTE PRECOCE)

Résumé de la bonne pratique : contexte, objectif et plus-value

Les Observatoires communautaire ou Comité de veille, sont des mécanismes opérationnels d'investigation et d'alerte précoce sur le droit foncier avec la participation directe de la société civile et des citoyens. Au-delà de l'investigation, leur rôle porte aussi sur la de collecte des données factuelles dans le but d'assurer la veille au respect des droits fonciers des communautés et le contrôle d'éventuels abus/violations de droits. Ce mécanisme sert également de dispositif de système d'alerte au niveau local, mais surtout comme un cadre sécurisé où la population peut s'adresser pour la signalisation des cas. Les enjeux de la gestion et de la sécurisation foncière, la menace liée à l'accaparement massif des terres, l'adhésion des communautés à se structurer en comités pour assurer la gestion de veille sur le foncier constituent la première étape des actions à mener pour la mise en place du mécanisme.



Dans le cadre de ce projet, huit (08) observatoires communautaires et citoyens (**comités de veille**) ont été créés, soit un comité par Canton.

Objectif de la bonne pratique

L'objectif est de mettre en place des mécanismes opérationnels d'investigation et d'alerte précoce sur le droit foncier.

Plus-value

En termes de plus-value, ces structures communautaires permettront de :

- Servir de mécanisme de prévention de conflits
- De collecte des données factuelles
- De servir de système d'alerte au plan local
- Préserver les droits fonciers des communautés.
- Priorisation des résolutions à l'amiable parce que moins couteuse
- Réduction des conflits



Étapes de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de cette bonne pratique, trois principales étapes sont indispensables :

- Identification des acteurs et leaders d'opinions et représentant des différentes couches sociales ;
- Une bonne sensibilisation en amont des acteurs en charge du foncier sur l'importance de l'initiative
- L'organisation de la mise en place du comité

Facteurs clés de succès

Les facteurs clés de succès de cette activité sont :

- Fort engagement des acteurs (autorités locales, traditionnelles et religieuses, OSC etc.) ;
- Une initiative novatrice qui répond aux besoins profonds des acteurs locaux
- Une bonne sensibilisation en amont des acteurs en charge du foncier

Axes de reproductibilité

L'élargissement du mécanisme dans toute la province

Compte tenu du rôle important que joue ce mécanisme dans la prévention des conflits à travers son système d'alerte précoce, il serait utile, voire nécessaire de l'élargir dans toute la province du Salamat

Rendre le mécanisme plus inclusif

Dans la composition actuelle des comités de veilles, les femmes sont très peu représentées. Pourtant dans la collecte des données factuelles, elles peuvent jouer un rôle très importance.



Bonne pratique 6

IDENTIFICATION DES FEMMES LEADERS ET FORMATION EN LEADERSHIP FEMININ ET DIALOGUE PACIFIQUE



Résumé de la bonne pratique : contexte, objectif et plus-value

Dans une société patriarcale, comme celle du département de Bahr Azoum, très peu d'associations de défense des droits des femmes et de promotion des activités féminines existent. Pourtant, les femmes sont les plus discriminées dans ces types de société et devraient avoir des structures associatives qui défendent leurs droits. C'est dans cette perspective que le projet a prévu cette initiative afin de renforcer et mettre en place un réseau des femmes leaders qui seront formées en leadership et dialogue pacifique. Le choix des leaders a été fait sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'expérience de certaines femmes qui connaissent le monde associatif. Le poids de ces femmes dans leur communauté a également été un critère important car il garantira l'écoute de tous au message qu'elles donneront.

Compte tenu de la difficulté de trouver des femmes répondant à ces critères, il a été prévu la formation des groupes de 5 femmes par canton pour un total d'au moins 40 femmes.

Objectif de la bonne pratique

L'objectif est de mettre en place des mécanismes opérationnels d'investigation et d'alerte précoce sur le droit foncier

Plus-value

En termes de plus-value, cette initiative permettra :

- De libérer la parole chez les femmes
- De réduire les cas VBG
- De promouvoir et défendre les droits des femmes
- De sensibiliser la communauté sur les VBG et la cohabitation pacifique
- D'encourager l'autonomisation et l'implication de la femme dans la gouvernance locale



Étapes de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de cette bonne pratique, les étapes suivantes sont indispensables :

- Préalablement, des sensibilisations ont été organisées par le staff d'animation au niveau des autorités, composées très majoritairement d'hommes afin de ne pas susciter de conflits et polémiques sur cette activité
- Identification des femmes leaders en suivant des critères déterminés avec l'implication de l'action sociale, des OSC ciblés dans le Diagnostic et en particulier de la CELIAF (*Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad*) et des autorités coutumières (chefs de canton)
- la formation des groupes de 5 femmes par canton pour un total d'au moins 40 femmes

- Organisation des rencontres (méthode focus groupe) afin de définir dans les détails les compétences déjà existantes et un plan de formation adaptée afin de cadrer au mieux avec les besoins et les attentes des femmes.
- Ces formations seront destinées à un public des adultes souvent analphabètes, arabophones dont certaines obligations familiales et ménagères obligeront les participantes à suivre des horaires déterminés
- **8 rencontres focus groupes et 8 sessions de formation** (1 rencontre et 1 formation par canton) d'une durée moyenne de 1 jour seront réalisés
- Organisation des réunions avec ces groupes de femmes leaders pour assurer le suivi et soutenir la collecte de données

Facteurs clés de succès

Les facteurs clés de succès de cette activité sont :

- Fort engagement des acteurs (autorités locales, traditionnelles et religieuses, OSC etc.) ;
- Une méthodologie basée sur l'approche Faire-Faire
- Une bonne sensibilisation en amont des acteurs en charge du foncier

Axes de reproductibilité

Nécessité d'inclure des mécanismes d'autonomisation financière tels que les AGR

En effet, pour plus d'autonomisation de ces femmes sur le long terme, il est nécessaire qu'un accompagnement financier et une formation dans le domaine des AGR soit inclus dans le processus.

Parce que si ces femmes n'ont pas un pouvoir économique en plus des autres formations reçues, cela risque de limiter l'impact de leur actions à terme, pour la qu'elles risquent de continuer à dépendre financièrement de leur époux ou tout autre membre masculin de la famille.

Inclure dans leur agenda la question de la scolarisation des filles

La question de l'émancipation de la femme commence par la scolarisation des filles. En effet, pour qu'à moyen et à long terme, les actions des femmes leaders puissent enclencher un changement significatif dans leur communauté, cette question faire partie de leur centre d'intérêt.





Cette publication a été réalisée à travers l'appui de l'Union Européenne.
Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'ACRA
et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'Union Européenne.